



CARTE NATIONALE D'IDENTITE PERSONNE MAJEURE RENOUVELLEMENT

Bénéficiaire

Vous pouvez demander le renouvellement de votre carte d'identité avant ou après sa date d'expiration.

L'ancienne carte doit être présentée. En effet, si vous ne possédez plus l'ancienne carte, la procédure de demande sera différente : [perte](#) ou [vol](#).

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande.

Démarches

Où faire la demande ?

- À la Police Municipale des Saintes Maries de la Mer,

Horaires d'accueil : **Lundi-Vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h30**
Samedi matin de 09h00 à 11h30

Quelles sont les pièces à fournir ?

Si vous possédez un [titre sécurisé](#) (même périmé), vous n'avez pas à fournir une nouvelle fois des documents liés à l'état civil ou à la nationalité française.

Votre carte d'identité est sécurisée (plastifiée)	Votre carte d'identité est cartonnée mais vous avez un passeport sécurisé	Vous avez seulement une carte d'identité cartonnée
Formulaire 12100*02 de demande remis sur place complété et signé	Formulaire 12100*02 de demande remis sur place complété et signé	Formulaire 12100*02 de demande remis sur place complété et signé
Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
-	Votre passeport sécurisé (électronique ou biométrique) : original + photocopie	-
2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
Un justificatif de domicile	Un justificatif de domicile :	Un justificatif de domicile : original +

: original + photocopie	original + photocopie	photocopie
-	-	Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale),
	-	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française : original + photocopie

À savoir: si vous souhaitez utiliser un nom d'usage qui ne figure pas sur le passeport (si vous en possédez un), d'autres documents peuvent être réclamés en fonction de la nature de ce deuxième nom : nom de l'époux ou nom de l'autre parent.

Éléments à renseigner pour remplir le formulaire de demande de carte d'identité

Le formulaire de demande de carte d'identité cerfa n°12100*02 vous est remis au guichet. C'est un formulaire cartonné qui ne peut pas être téléchargé. Les informations à indiquer sur l'original du formulaire sont les suivantes :

- Nom de famille
- Deuxième nom : c'est le nom utilisé dans la vie courante (nom d'usage) lorsqu'il diffère du nom de famille : double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés), nom de son époux ou nom de son épouse.
- Prénoms
- Taille
- Date et lieu de naissance
- Adresse
- Numéro de téléphone portable (si vous voulez être informé par texto de la fabrication de la carte)
- Nom et prénoms des parents
- Date et lieu de naissance des parents

Coût

Gratuit

Si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte, il s'agira d'une procédure différente ([perte](#) ou [vol](#)) et payante : 25 € en timbre fiscal.

Retrait de la carte

Délai d'obtention

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais sont susceptibles d'augmenter de manière significative.

Suivi de la fabrication

Vous pouvez :

- savoir où en est votre demande en utilisant le téléservice de suivi de demande, [en cliquant ici](#).

- et, si vous avez indiqué un numéro de mobile sur le formulaire, être alerté par SMS dès que la carte est disponible à la Police Municipale.

Remise de la carte

La carte est remise au lieu de dépôt du dossier en échange de l'ancienne carte.

Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Durée de validité

10 ans